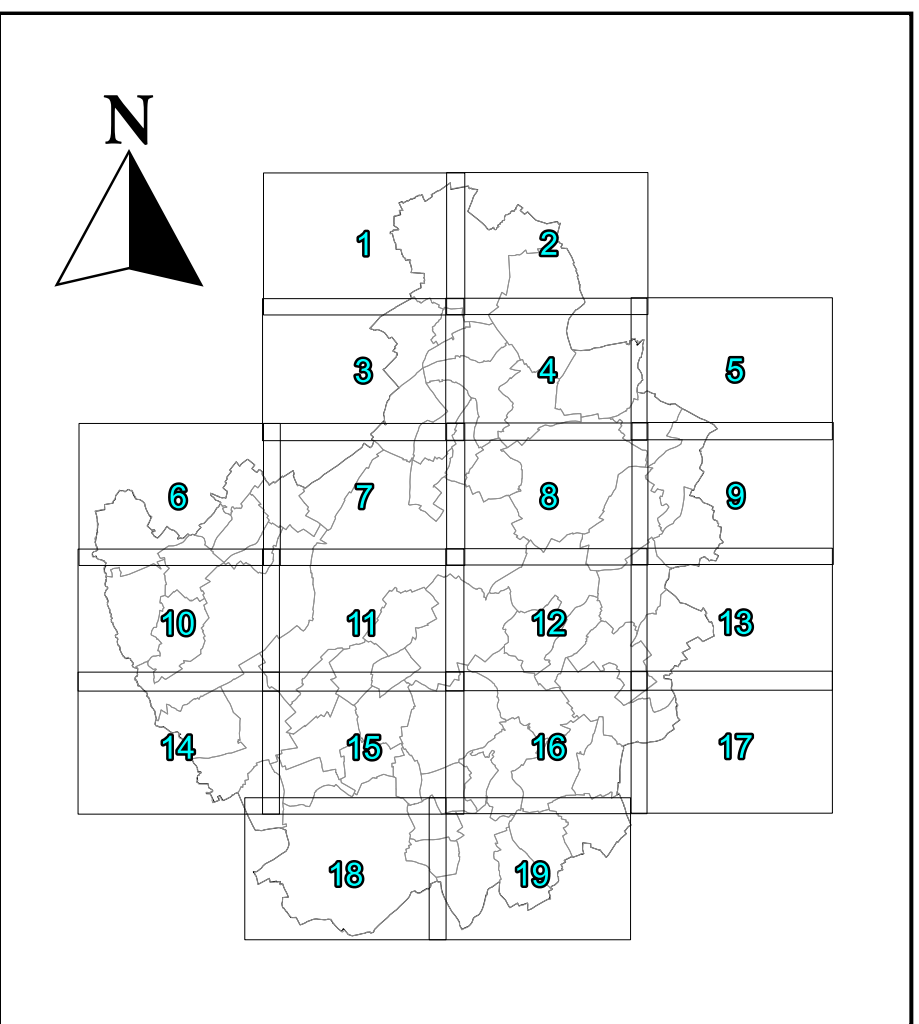
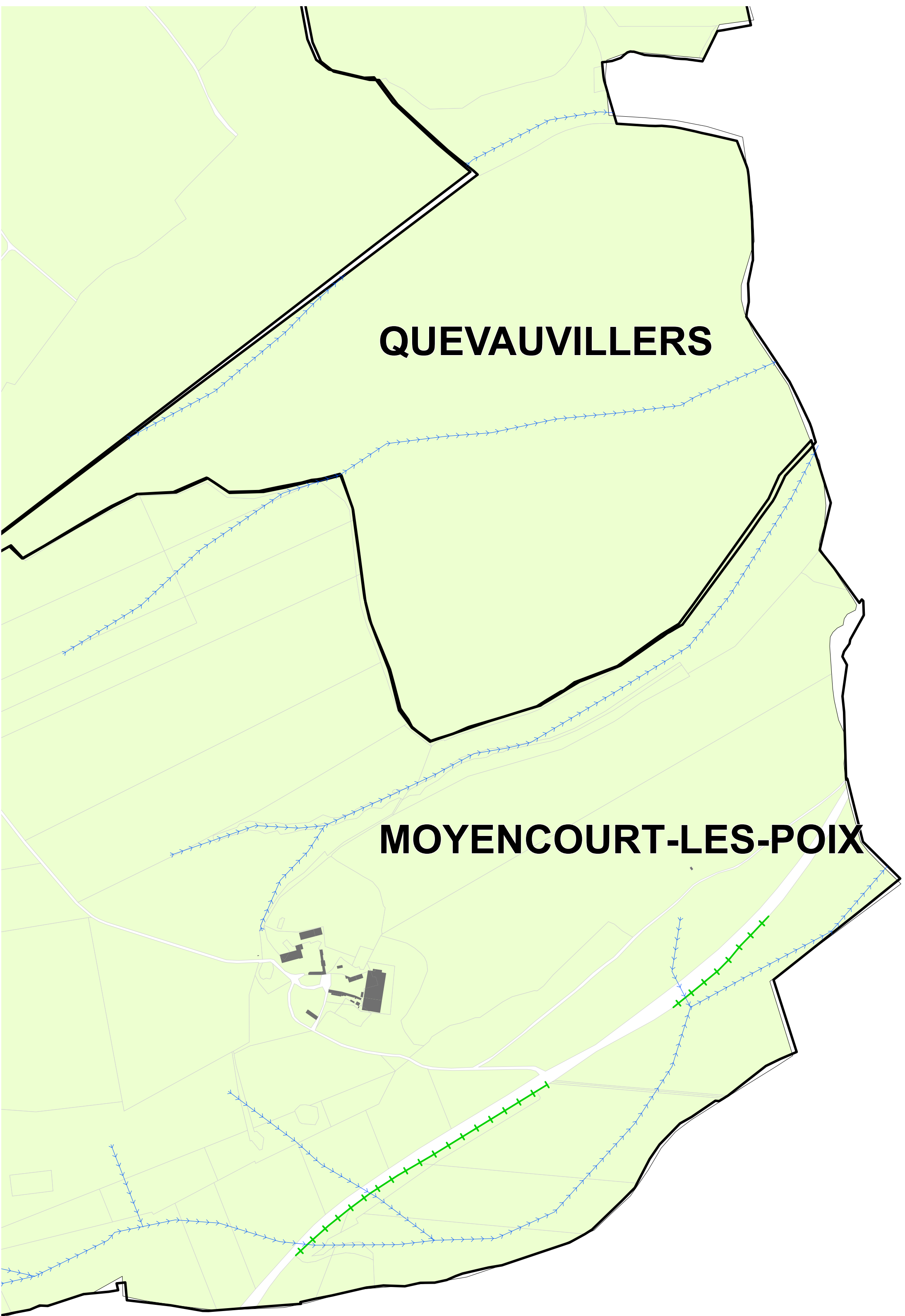




ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA
DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS

PLAN : Pré-zonage d'assainissement pluvial

PLAN N°17

Communes concernées par le présent plan :

COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT
MOYENCOURT-LES-POIX
QUEVAUVILLERS

Document définitif - Février 2021



Légende :

Urbanisme :

Limites communales

Dents creuses (AUDDICE, 2021)

Cours d'eau

Mare

Surfaces en eau, étangs

Réseau pluvial (séparatif ou unitaire)

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

Milieux sensibles :

Périmètre de Protection

Rapprochée de captage AEP

Zones à Dominante Humide

Enveloppe de PPRI

Zones inondables

Bâti

OAP (AUDDICE, 2021)

Axes de ruissellement

Fossé / Noue

Puisard

Eléments paysagers d'intérêt hydraulique :

Haies

Talus

Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :

Canalisations

Fossé / Noue

Talus / Merlon

Ouvrage tampon

Zonage de gestion des eaux pluviales :

Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés : (ALISE, 2021)

Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé

Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé

Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé

Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé

Infiltration obligatoire

Exutoire à créer

Prescriptions associées aux dents creuses : (ALISE, 2021)

1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire.

1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route.

1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.

2 - Urbanisation ou densification déconseillées.